



Marché n° 2020/17

Pic Natura – Réhabilitation des bâtiments C et D en restaurant

Lot n° 5 : Carrelage – Faïences

Lot n° 8 : Chauffage Climatisation Ventilation Plomberie

Lot n° 9 : Cloisonnements isothermes – Caniveaux de sol et ventilation cuisine

PROCEDURE ADAPTEE

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique

Résultat de marché

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : cté Cnes du Grand Pic St Loup.

Correspondant : M. Alain BARBE, hôtel de la Communauté 25 Allée de l'espérance 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières, tél. : 04-67-55-17-00, télécopieur : 04-67-55-17-01, courriel : marches.publics@ccgsl.fr.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>.

Références de l'avis initial mis en ligne sur le site BOAMP, annonce n° 20-44016, mise en ligne le 10 juin 2020.

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence : 2020/17.

Objet du marché : **réhabilitation des bâtiments C et D en restaurant - pic Natura. Lots 5, 8 et 9.**

Type de marché de travaux : exécution.

CPV - Objet principal : 45430000

Objets supplémentaires : 45331000

45330000

45421152

45331210.

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- prix des prestations : 60 %;

- valeur technique des prestations (moyens humains et matériels affectés au chantier : 15/40 ;

hygiène/sécurité/réduction des nuisances/gestion des déchets/nettoyage en cours d'intervention : 5/40 ; note méthodologique et planning : 20/40) : 40 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Attribution des marchés ou des lots :

Numéro du marché ou du lot : 5. carrelages - faïences.

Nom du titulaire / organisme : SARL REVETEMENT DU SUD PROCERAM, rue du Libron ZAE la Source - B.P. 9 34450 Vias.

; Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 28 092 euros.

Date d'attribution du marché : 5 octobre 2020.

Mots descripteurs : Carrelage

Numéro du marché ou du lot : 8. chauffage Climatisation Ventilation Plomberie.

Nom du titulaire / organisme : SANITHERMIC SASU, parc via Domitia 34160 Castries.

; Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 88 500 euros.

Date d'attribution du marché : 5 octobre 2020.

Mots descripteurs : Chauffage (travaux), Climatisation, Plomberie (travaux), Ventilation

Numéro du marché ou du lot : 9. cloisonnements isothermes - caniveaux de sol et ventilation cuisine.
Nom du titulaire / organisme : SARL SALAGER SERRA, 8 Zone d'activités les Baronnes 34730 Prades-le-Lez.
; Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 53 006,90 euros.
Date d'attribution du marché : 5 octobre 2020.
Mots descripteurs : Cloison, faux plafond, Ventilation

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens " accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Introduction des recours : précisions concernant les délais d'introduction des recours :

- avant la signature du contrat, la présente procédure de passation peut être contestée devant le président du tribunal administratif ou le magistrat qu'il délègue, en vertu de l'article L.551-1 du code de la justice administrative (Cja) par la voie du référé précontractuel.

- une fois le contrat conclu, par la voie du référé contractuel conformément aux dispositions des articles L551-13 à L551-16 du code de la justice administrative.

*Soit par référé suspension avant la fin du contrat conformément aux dispositions de l'article L.521-1 du code de justice administrative,

*Soit par recours pour excès de pouvoir dans les formes mentionnées aux articles R.411-1, R.411-3 à R.411-6 et le délai de deux mois mentionné à l'article R.421-1 du code de justice administrative.

*Recours de plein contentieux : les candidats évincés de la conclusion d'un marché public peuvent former devant le juge du tribunal administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires ; ce recours doit être exercé, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation ;

*Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :

Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du courrier de notification de rejet de candidature ou d'offre.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 5 octobre 2020.